

« Devenir Formateur PRAP »

Le dispositif PRAP, piloté par l'INRS, se base sur un processus de démultiplication des acteurs de la prévention. Devenir Formateur de la prévention des risques liés à l'activité physique permet de participer au développement du dispositif en formant des acteurs. Le formateur peut être interne ou externe à votre établissement selon votre politique interne.

FORMATION

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Élaborer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de la structure.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Exploiter la démarche d'accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage (PRAP 2S uniquement).

LES PRÉREQUIS

Obligatoires

- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » OU la formation « Obtenir des compétences de base en prévention ».
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Conseillés

- Savoir utiliser un logiciel de traitement de texte et de présentation.
- Être certifié « acteur PRAP ».
- Pour le domaine 2S : avoir un diplôme et/ou une expérience dans le secteur.



⁽¹⁾ 4 jours + 5 jours + 5 jours. Des travaux d'intersession sont demandés ⁽²⁾ 3 jours + 3 jours + 4 jours. Des travaux d'intersession sont demandés. ⁽³⁾ Salariés du domaine sanitaire et médico-social (2S) / Salariés du domaine Industrie-Bâtiment-Commerce (IBC).

DÉROULEMENT DE LA FORMATION - LES ÉTAPES CLÉS

La réalisation d'un projet de formation-action PRAP - démarche de prévention

- Définitions : PRAP, critères d'une démarche de prévention, enjeux...
- Indicateurs des risques liés à l'activité physique.
- Les objectifs stratégiques et opérationnels.
- Mobilisation des différents acteurs.

Observer et analyser les risques liés à l'activité physique

- Les éléments d'une situation de travail, description, identification.
- Notions d'anatomie, pathologies, troubles musculo-squelettiques.
- Pistes d'amélioration et plan d'action.

Animation d'une formation d'acteurs PRAP

- Séquences pédagogiques, objectifs pédagogiques et déroulé pédagogique.
- Les styles d'animation, les outils, techniques et méthodes pédagogiques.
- L'évaluation des acteurs (formative et certificative).

Accompagner la mobilité de la personne aidée (PRAP 2S uniquement)

- Les déplacements naturels / évaluation des capacités et des risques.
- Les modalités d'assistances : guidance verbale, aide sans portage, aides techniques.
- Concevoir et mettre en œuvre des scénarios pédagogiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Heuristiques : tours de table, quiz, brainstorming, travaux de groupe
- Démonstratives : exposés, PowerPoint, démonstrations pratiques
- Applicatives : mises en pratique, scénarios pédagogiques

VALIDATION DE LA FORMATION

- Épreuves certificatives :
2S : cinq épreuves / IBC : trois épreuves
- Certificat « Formateur PRAP » :
validité de 3 ans

Les certifications du dispositif PRAP sont soumises à des durées de validité. Elles doivent être renouvelées par des sessions de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Prérequis : être titulaire du certificat de formateur PRAP 2S ou IBC

Le certificat Formateur PRAP est valable 3 ans, il est donc nécessaire de réaliser un MAC acteur tous les 2 ans. Ces sessions reprennent les compétences développées lors des formations initiales avec épreuves(s) certificative(s) à valider pour relancer la validité du certificat pour 3 ans.

